



Plaine

d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2022

Rapport sur le prix et la qualité du service

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Les indicateurs de performance	3
I. CARACTÉRISATION DU SERVICE	4
1. Présentation du territoire desservi	4
2. Mode de gestion du service	5
3. Estimation de la population desservie	6
4. Nombre d'abonnements	6
5. Prestations assurées dans le cadre du service	7
6. Ressource en eau	7
II. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
1. Fixation des tarifs en vigueur	8
2. Prix du service de l'eau potable	8
3. Le prix de l'eau sur le territoire de la Plaine d'Estrées	9
Évolution du tarif de l'eau	9
4. Recettes d'exploitation	10
Recettes de la collectivité	10
Recettes de l'exploitant	11
III. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE D'EAU POTABLE	12
1. Qualité de l'eau	12
2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	12
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	12
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	13

3. Performance du réseau	15
Indice linéaire des volumes non comptés	16
Indice linéaire de consommation (ILC)	16
Indice linéaire de pertes	17
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	18
Rendement du réseau de distribution	29
4. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	20
5. Autres indicateurs	21
IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	22
1. Montants financiers	22
2. État de la dette	22
3. Amortissements réalisés	22
4. Actions de solidarité	23
Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	23
V. ANNEXES	24
Annexe 1 : Commune d'Arsy - Facture type 120m³	24
Annexe 2 : Commune de Bailleul-le-Soc - Facture type 120m³	25
Annexe 3 : Commune d'Estrées-Saint-Denis - Facture type 120m³	26
Annexe 4 : Commune de Moyvillers - Facture type 120m³	27
Annexe 5 : Commune de Remy - Facture type 120m³	28
Annexe 6 : SIAEP de Choisy-la-Victoire - Facture type 120m³	29
Annexe 7 : SIAEP d'Hémévillers - Facture type 120m³	30
Annexe 8 : SIAEP de Longueil-Sainte-Marie - Facture type 120m³	31
Annexe 9 : Commune de Grandfresnoy - Facture type 120m³	32
Annexe 10 : Agence de l'eau	33
VI. FAITS MARQUANTS	39

INTRODUCTION

Ce rapport est établi en application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

La présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées présente un rapport unique pour l'eau potable.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées est compétente auprès de 16 communes.

La compétence eau potable sur la commune de Grandfresnoy est en cours de transfert.

Ce rapport décrit l'organisation de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

À partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

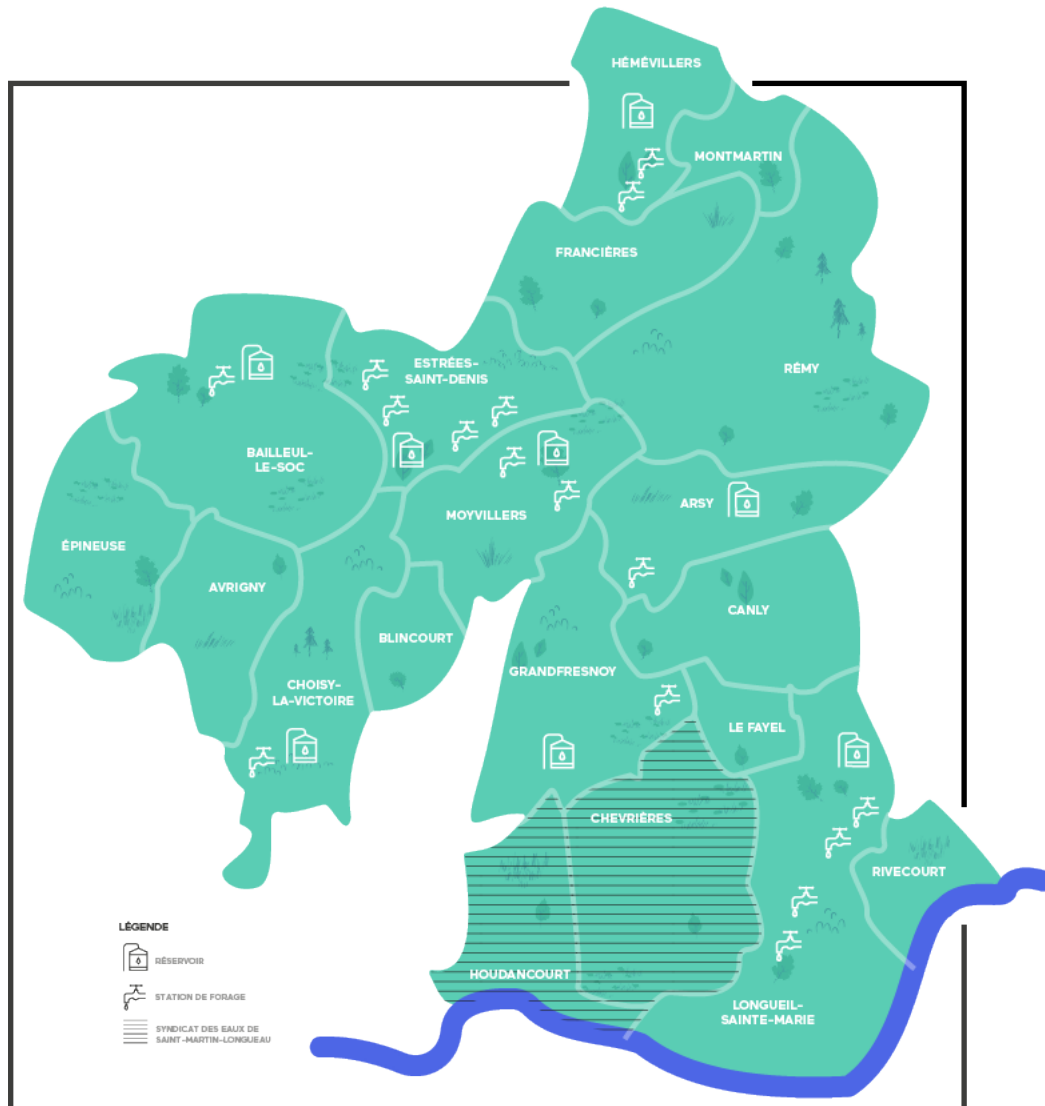
Ce rapport a été présenté au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées le 3 octobre 2023.

Les indicateurs de performance		
	Libellé	Référence
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis.	Paragraphe I.3 Page 7
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ .	Paragraphe II.4 Page 11
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service.	Paragraphe III.4 Page 19
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	Paragraphe III.1 Page 12
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	Paragraphe III.1 Page 12
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	Paragraphe III.2 Page 13
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	Paragraphe III.2 Page 13
P104.3	Rendement du réseau de distribution.	Paragraphe III.3 Page 19
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés.	Paragraphe III.3 Page 16
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau.	Paragraphe III.3 Page 17
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.	Paragraphe III.3 Page 18
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.	Paragraphe III.2 Page 12
P109.0	Montant des abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité.	Paragraphe IV.5 Page 21
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	Paragraphe IV.5 Page 21
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.	Paragraphe III.4 Page 19
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.	Paragraphe IV.3 Page 20
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	Paragraphe IV.5 Page 21
P155.1	Taux de réclamations.	Paragraphe IV.5 Page 21

I. CARACTÉRISATION DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

La Plaine d'Estrées exerce la compétence eau potable sur 16 des 19 communes de son territoire :



Ce territoire comprend les ouvrages suivants :

- 16 stations de production,
- 8 réservoirs,
- 163,308 kilomètres de canalisations,
- 15 262 habitants,
- 9 contrats d'exploitation.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, une nouvelle délégation de service public (DSP) a été mise en place rassemblant l'ensemble des contrats de notre territoire excepté Chevrières, Houdancourt et Épineuse.

	SIAEP ¹ Choisy- la-Victoire	SIAEP Longueil- Sainte-Marie	Arsy	Moyvillers	Remy	Bailleul- le-Soc	SIAEP Hémévillers	Estrées- Saint-Denis	Grandfresnoy	Total
Forage	1	4	1	2	0	1	2	4	1	16
Réservoir	1 (80m ³)	1 (500 m ³)	1 (80 m ³)	1 (250m ³)	0	1 (70m ³)	1 (280m ³)	1 (1000m ³)	1 (400m ³)	8
Linéaire de canalisation	11.353 km	47.025 km	8.866 km	10.425 km	16.245 km	9.207 km	12.371 km	28.686 km	19.130 km	163.308 km
Population desservie	746 hab.	3 695 hab.	793 hab.	703 hab.	1 959 hab.	657 hab.	1 310 hab.	3 813 hab.	2 452 hab.	16 128 hab.
Délegataire	VEOLIA	SAUR	SUEZ	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	VEOLIA	SAUR	

- La production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
- Le transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2. Mode de gestion du service

Le service est exploité par délégation de service public.

Trois délégataires sont présents sur notre territoire : VEOLIA, SUEZ et la SAUR.

Communes	Anciens services d'eau potable	Contrat (DSP/Régie/Prestation de service)	Délegataire	Échéance du contrat
Arsy	Arsy	DSP	SUEZ	31/12/2026
Bailleul-le-Soc	Bailleul-le-Soc	DSP	SAUR	13/04/2023
Estrées-Saint-Denis	Estrées-Saint-Denis	DSP	VEOLIA	29/02/2024
Moyvillers	Moyvillers	DSP	SAUR	01/04/2026
Rémy	Rémy	DSP	SAUR	31/08/2030
Avrigny	SIAEP Choisy-la-Victoire	DSP	VEOLIA	30/04/2023
Blincourt	SIAEP Choisy-la-Victoire	DSP	VEOLIA	30/04/2023
Choisy-la-Victoire	SIAEP Choisy-la-Victoire	DSP	VEOLIA	30/04/2023
Francières	SIAEP Hémévillers	DSP	SAUR	21/10/2024
Hémévillers	SIAEP Hémévillers	DSP	SAUR	21/10/2024
Montmartin	SIAEP Hémévillers	DSP	SAUR	21/10/2024
Canly	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	DSP	SAUR	31/12/2023
Le Fayel	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	DSP	SAUR	31/12/2023
Longueil-Sainte-Marie	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	DSP	SAUR	31/12/2023
Rivécourt	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	DSP	SAUR	31/12/2023
Grandfresnoy	SIAEP Grandfresnoy - Sacy	DSP	SAUR	31/08/2030

¹ Syndicat intercommunal d'adduction eau potable

3. Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est de **13 614 habitants** (source : délégataires).

Communes	Population INSEE	Population desservie
Arsy	771	793
Bailleul-le-Soc	654	657
Estrées-Saint-Denis	3 803	3 813
Moyvillers	692	703
Rémy	1 919	1 959
Avrigny	385	390
Blincourt	103	110
Choisy-la-Victoire	242	246
Francières	564	1 310
Hémévillers	469	
Montmartin	268	
Canly	790	3 695
Le Fayel	227	
Longueil-Sainte-Marie	1 958	
Rivecourt	625	
Grandfresnoy	1 792	2 452 (avec Sacy-le-Petit)
	15 262	16 128

4. Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

Communes	Nombre d'abonnés
Arsy	391
Bailleul-le-Soc	283
Estrées-Saint-Denis	1 658
Moyvillers	280
Rémy	849
Avrigny	364
Blincourt	
Choisy-la-Victoire	
Francières	529
Hémévillers	
Montmartin	
Canly	1 476
Le Fayel	
Longueil-Sainte-Marie	
Rivecourt	
Grandfresnoy	797
TOTAL	6 627

5. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées aux délégataires sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil.
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics.

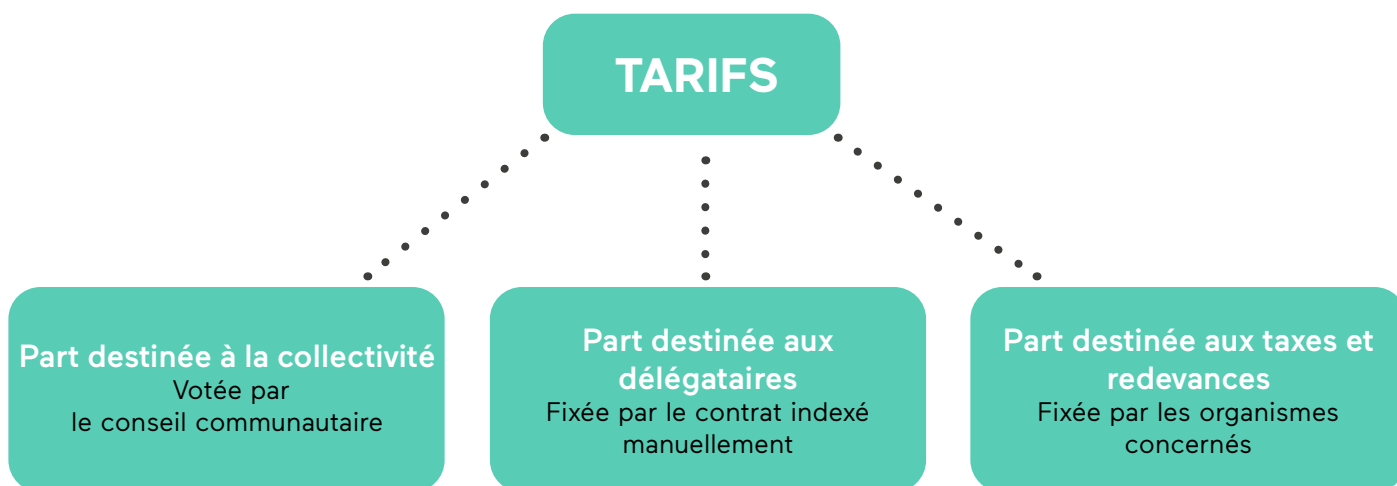
6. Ressources en eau

La CCPE a la charge de 16 forages sur son territoire. La production totale pour l'année 2022 est de **1 339 596 m³**.

	SIAEP Choisy-la- -Victoire	SIAEP Longueil- Sainte-Marie	Arsy	Moyvillers	Remy	Bailleul- le-Soc	SIAEP Hémévillers	Estrées -Saint-Denis	Grandfresnoy
Forages	1	4	1	2	0	1	2	4	1
Production m ³ /an	40 126	739 610	26 925	33 832	0	28 160	57 245	286 577	127 121
Identifiants des ouvrages	F : 01045x0038	F : 01047x0223	F : 01046x0068	F : 01046x0121		P : 01041x0002	F : 01042x0090	FR : 01042x0094	P : 01046x0067/
		FR1 : 01047x0232		F : 01042x0066			F2 : 01042x0091	PC : 01042x0055	
		F3 : 01047x0243						F3 : 01042x0148	
		F4 : 01047x0244						F4 : 01042x0096	

II. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1. Fixation des tarifs en vigueur



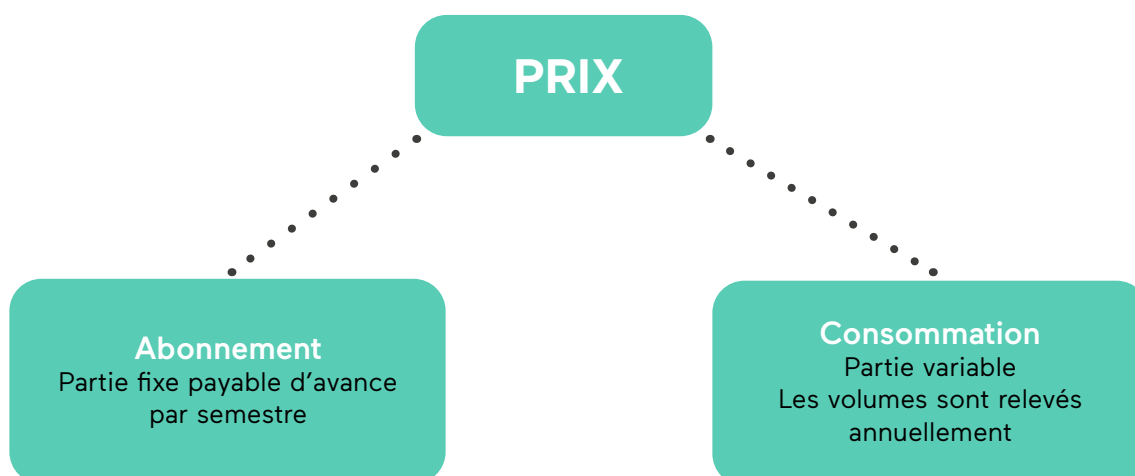
Le conseil communautaire vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des délégataires sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

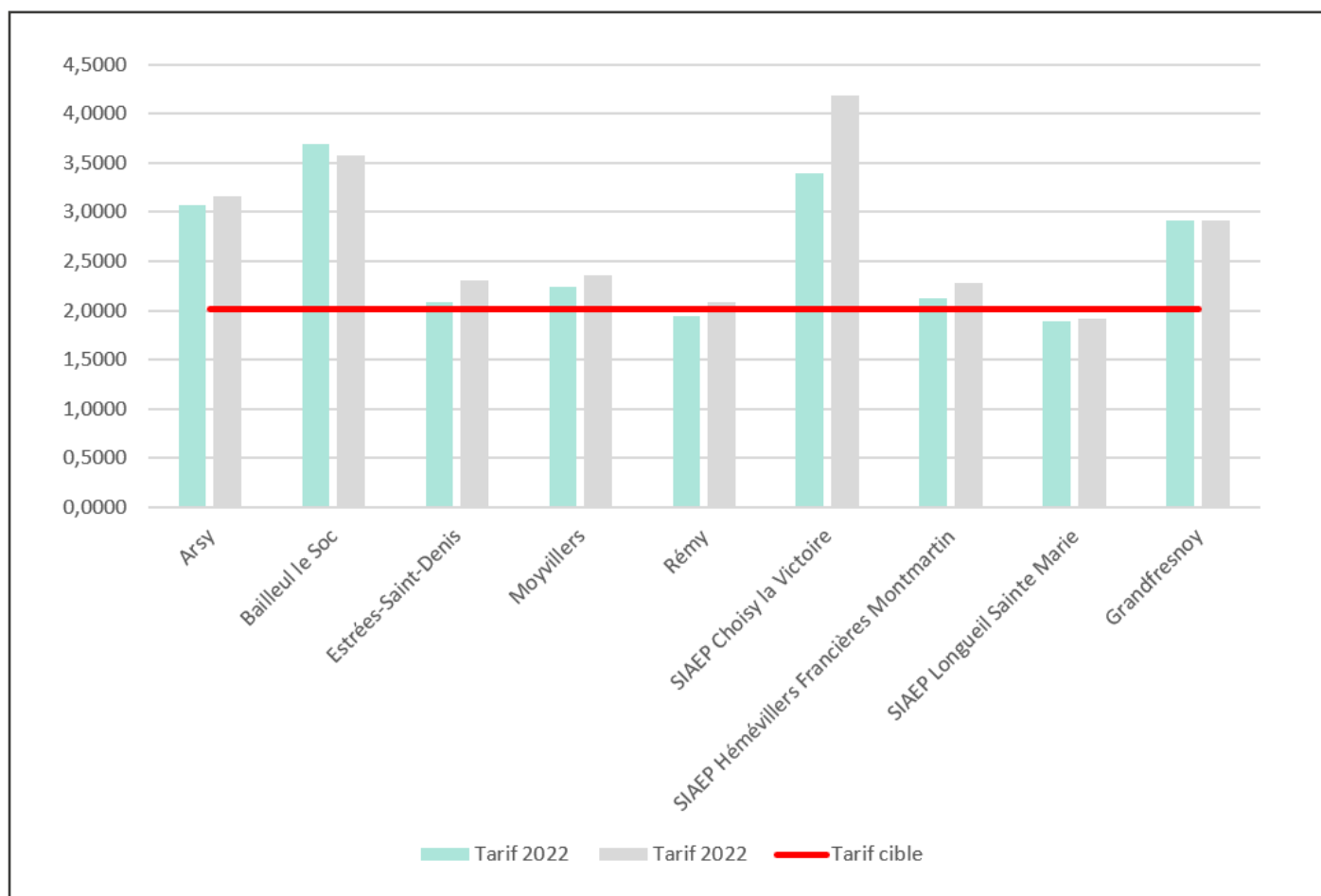
2. Prix du service de l'eau potable



La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau. Elle varie selon les communes du service (voir annexes).

3. Le prix de l'eau sur la Plaine d'Estrées (D102.0)

Evolution du tarif de l'eau					
	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023	Variation
Arsy	2,6100	3,1151	3,0690	3,1631	2,98 %
Bailleul-le-Soc	3,8200	3,8418	3,6917	3,5777	- 3,19 %
Estrées-Saint-Denis	1,8400	1,8719	2,0249	2,3014	9,49 %
Moyvillers	2,1800	2,2034	2,2439	2,3534	4,65 %
Rémy	1,9400	1,9446	1,9391	2,0805	6,80 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	3,4500	3,4957	3,3990	4,1908	18,87 %
Grandfresnoy			2,9196	2,9192	- 0,01 %
SIAEP Hémévillers, Francières, Montmartin	2,100	2,1049	2,1286	2,2850	6,84 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	1,8900	1,8895	1,8895	1,9208	1,63 %



L'évolution de la facture type (120m³) par commune ou par syndicat est détaillée en annexe.

4. Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité					
		Recettes collectivité 2019	Recettes collectivité 2020	Recettes collectivité 2021	Recettes collectivité 2022
Estrées-Saint-Denis		237 903,00 €	240 474,00 €	207 211,00 €	228 586,00 €
Moyvillers		19 000,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Rémy		26 000,00 €	29 000,00 €	28 000,00 €	16 000,00 €
Francières	Ex-SIAEP HEMEVILLERS	16 000,00 €	21 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €
Hémévillers					
Montmartin					
Arsy		19 230,00 €	22 257,00 €	28 228,00 €	22 539,00 €
Canly	Ex-SIAEP LSM	270 000,00 €	292 000,00 €	322 000,00 €	307 000,00 €
Longueil-Sainte-Marie					
Le Fayel					
Rivecourt					
Blincourt	Ex-Syndicat d'Avrigny	62 141,00 €	54 837,00 €	65 068,00 €	48 185,00 €
Avrigny					
Choisy-la-Victoire					
Bailleul-le-Soc		39 000,00 €	40 000,00 €	41 000,00 €	33 000,00 €
Grandfresnoy				133 000,00 €	137 000,00 €
TOTAL		663 020,00 €	696 157,00 €	707 968,00 €	823 310,00 €

Recettes de l'exploitant					
		Recettes exploitant 2019	Recettes exploitant 2020	Recettes exploitant 2021	Recettes exploitant 2022
Estrées-Saint-Denis		105 869,00 €	119 232,00 €	102 178,00 €	107 472,00 €
Moyvillers		39 200,00 €	39 200,00 €	46 100,00 €	51 400,00 €
Rémy		102 500,00 €	90 500,00 €	113 000,00 €	64 000,00 €
Francières	Ex-SIAEP HEMEVILLERS	59 200,00 €	80 900,00 €	72 800,00 €	73 600,00 €
Hémévillers					
Montmartin					
Arsy		56 033,00 €	57 056,00 €	64 748,00 €	74 354,00 €
Canly	Ex-SIAEP LSM	150 000,00 €	200 100,00 €	200 800,00 €	189 900,00 €
Longueil-Sainte-Marie					
Le Fayel					
Rivecourt					
Blincourt	Ex-Syndicat d'Avrigny	56 774,00 €	53 398,00 €	57 326,00 €	75 980,00 €
Avrigny					
Choisy-la-Victoire					
Bailleul-le-Soc		39 200,00 €	51 600,00 €	45 900,00 €	49 400,00 €
Grandfresnoy				128 600,00 €	109 500,00 €
TOTAL		608 776,00 €	692 046,00 €	702 852,00 €	686 106,00 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

1. Qualité de l'eau (P101.1/P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D. 1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.


Résultats du contrôle réglementaire :

Commune	Taux de conformité microbiologique	Taux de conformité physico-chimique
Arsy	100,00 %	80,00 %
Bailleul-le-Soc	100,00 %	100 %
Estrées-Saint-Denis	100,00 %	66,67 %
Moyvillers	100,00 %	80,00 %
Rémy	100,00 %	100,00 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	100,00 %	83,30 %
Grandfresnoy	100,00 %	71,40 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	100,00 %	80,00 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	100,00 %	81,30 %


2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau


Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)


La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :


 Aucune action de protection


 Arrêté préfectoral

 Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

 Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc)

 Avis de l'hydrogéologue rendu

 Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

 Dossier déposé en préfecture

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

Commune	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau
Arsy	80 %
Bailleul-le-Soc	80 %
Estrées-Saint-Denis	80 %
Moyvillers	80 %
Rémy	80 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	80 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	80 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	80 %
Grandfresnoy	80 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence ».

Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. **La non-atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.**



	Arsy	Bailleul-le-Soc	Estrées-Saint-Denis	Moyvillers	Rémy	SIAEP Choisy-la-Victoire	SIAEP Héméviliers Francières Montmartin	SIAEP Longueil-Sainte-Marie	Grandfresnoy
Partie A : Plan des réseaux	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux	30	30	30	27	30	30	30	30	30
Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Pourcentage de linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre et matériaux enregistré au 31/12	99,42		100	73,57	99,96	100	99,53	97,32	99,53
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15	15	12	15	15	15	15	15
Pourcentage du linéaire de réseau d'eau potable avec date ou période de pose au 31/12	99,62			99,87	100		100	99,34	100
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	50	65	45	60	60	40	60	65	60
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	0	10	0	10	10	0	10	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	10	10	0	10	10	0	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	0	5	5	0	0	0	0	5	0
TOTAL	95	110	90	102	105	85	105	110	105

3. Performance du réseau

Commune	Volume produit (m ³)	Volume exporté (m ³)	Volume importé (m ³)	Volume mis en distribution (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Volume comptabilisé (m ³)	Volume sans comptage (m ³)	Volume de service (m ³)	Volume non compté (m ³)	Pertes (m ³)	Linéaire de réseau (km)	Période de relève (jour)
Arsy	26 925	0	10 586	37 511	35 420	34 122	73	1 225	3 389	2 091	8,866	365
Bailleul - le-Soc	28 160	0	0	28 160	26 867	26 867	0	0	1 293	1 293	9,206	365
Estrées-Saint-Denis	286 577	0	0	286 577	265 568	263 820	0	1 748	22 757	21 009	28,686	365
Moyvillers	33 832	0	0	33 832	29 001	28 764	237	0	5 068	4 831	10,423	365
Rémy	0	0	1 010 82	1 010 82	75 133	74 837	296	0	26 245	25 949	16,245	365
SIAEP Choisy-la-Victoire	40 126	0	0	40 126	38 905	38 417	0	488	1 709	1 221	11,353	365
SIAEP Hémévillers Françières Montmartin	57 245	0	0	57 245	52 974	52 628	346	0	4 617	4 271	12,418	365
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	739 610	519 932	26 832	246 510	215 335	210 757	4 578	0	35 753	31 175	47,025	365
Grandfresnoy	127 121	8 175	0	127 121	115 032	114 489	543	0	12 632	12 089	19,13	365
Total	1 339 596	519 932	138 500	956 164	854 235	844 710	6 073	3 461	113 463	103 929	163	

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau suivants :

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommation sans comptage + Volume de service + Pertes



Longueur du réseau hors branchements x 365

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. **Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.**

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de :

Commune	ILVNC en m ³ /km/jour
Arsy	1.05
Bailleul-le-Soc	0.38
Estrées-Saint-Denis	2.17
Moyvillers	1.33
Rémy	4.43
SIAEP Choisy-la-Victoire	0.41
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	1.02
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	2.08
Grandfresnoy	0.64

Indice linéaire de consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Vol. comptabilisé 365j + Vol. conso. sans comptage + Vol. besoin service



Longueur du réseau hors branchements x 365

Classement des réseaux			
Valeur de l'ILC [m ³ /km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

Pour l'année 2022, l'Indice linéaire de consommation est :

Commune	ILC en m ³ /km/jour	Classement
Arsy	10,95	Semi-rural
Bailleul-le-Soc	8,00	Rural
Estrées-Saint-Denis	25,36	Semi-rural
Moyvillers	7,62	Rural
Rémy	12,67	Semi-rural
SIAEP Choisy-la-Victoire	9,39	Rural
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	11,69	Semi-rural
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	42,84	Urbain
Grandfresnoy	17,65	Semi-rural

Indice linéaire de pertes (P106.3)

Volume de perte en distribution (= volume d'eau introduit dans le réseau - (volume consommé + volume exporté))



Longueur du réseau hors branchements x 365

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. **Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.**

Classement des indices linéaire de pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Pour l'année 2021, l'Indice Linéaire de pertes en réseau est de :

Commune	Classement	ILP en m ³ /km/jour	État
Arsy	Semi-rural	0,65	Bon
Bailleul-le-Soc	Rural	0,38	Bon
Estrées-Saint-Denis	Semi-rural	2,01	Bon
Moyvillers	Rural	1,27	Bon
Rémy	Semi-rural	4,38	Bon
SIAEP Choisy-la-Victoire	Rural	0,29	Bon
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	Semi-rural	0,94	Bon
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	Urbain	1,82	Bon
Grandfresnoy	Semi-rural	0,56	Bon

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

$$\frac{[L(2017) + L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021)] + L(2021)}{5 \times L(2022)} \times 100$$



$$5 \times L(2022)$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

Linéaire renouvelé	Linéaire réseau (km)	2018 - 2022 (km)	Taux de renouvellement moyen
Arsy	8,866	0,000	0,00 %
Bailleul-le-Soc	9,206	0,900	1,96 %
Estrées-Saint-Denis	28,648	0,000	0,00 %
Moyvillers	10,423	450,000	0,86 %
Rémy	16,245	0,000	0,00 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	11,353	0,000	0,00 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	12,418	0,000	0,00 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	47,025	3,016	1,28 %
Grandfresnoy	19,130	0,434	0,45 %
	163,308	4,800	0,51 %

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Consommations comptabilisées + exportations + estimation sans comptage + volume de service



Volume produit + importations

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. **Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.**

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

• **Seuil n° 1 = 85 %**

• **Seuil n° 2 = $65 + 0.2 \times \left(\frac{\text{Vol. abonnés + service} + \text{Vol. autres services publics AEP}}{\text{Longueur réseau}} \right)$**

Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir **un doublement de la redevance en eau** si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.



Pour l'année 2022, le rendement du réseau de distribution est de :

Commune	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Rendement 2022	Objectif rendement Grenelle
Arsy	86,28 %	85,71 %	86,54 %	94,97 %	67,19 %
Bailleul-le-Soc	90,86 %	82,27 %	76,86 %	95,41 %	66,60 %
Estrées-Saint-Denis	93,90 %	92,30 %	90,75 %	92,67 %	70,07 %
Moyvillers	84,71 %	77,68 %	82,82 %	85,02 %	66,52 %
Rémy	98,56 %	93,09 %	88,53 %	74,33 %	67,53 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	96,60 %	88,82 %	92,31 %	96,96 %	66,88 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	94,23 %	93,14 %	94,91 %	92,54 %	67,34 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	93,89 %	92,92 %	89,85 %	95,93 %	68,29 %
Grandfresnoy	-	-	-	96,92 %	73,57 %

4. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0/P152.1)

La Plaine d'Estrées s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou pour mettre en service un branchement existant. Il est fixé à 48 heures.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

Commune	Délai maximal d'ouverture des branchements	Taux de respect
Arsy	2 jours	100,00 %
Bailleul-le-Soc	2 jours	95,15 %
Estrées-Saint-Denis	1 jour	100,00 %
Moyvillers	2 jours	100,00 %
Rémy	2 jours	98,48 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	1 jour	100,00 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	2 jours	100,00 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	2 jours	98,63 %
Grandfresnoy	2 jours	100,00 %

Source : données de l'exploitant

5. Autres indicateurs

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (‰ abonnés)	Taux de réclamation (‰ abonnés)	Taux d'impayés
Arsy	5,12	0,00	0,57 %
Bailleul-le-Soc	7,06	3,53	2,05 %
Estrées-Saint-Denis	1,21	0,00	1,09 %
Moyvillers	3,46	3,46	1,35 %
Rémy	3,57	1,19	0,21 %
SIAEP Choisy-la-Victoire	2,75	0,00	1,66 %
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	15,05	1,02	1,06 %
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	5,42	3,39	0,69 %
Grandfresnoy	8,56	4,75	1,27 %

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU

1. Montants financiers en investissement

CCPE Eau potable	Dettes	2021	2022
BaEP ²	Dépenses réelles mandatées	428 771,32 €	498 729,67 €
	Montant des subventions	37 235,00 €	27 920,00 €

2. État de la dette (P153.2)

CCPE Eau potable	Dettes	2021	2022
BaEP	Encours de la dette au 31 décembre	651 177,69 €	624 518,56 €
	Remboursement au cours de l'exercice	225 580,40 €	33 269,41 €
	dont en intérêts	5 358,81 €	6 610,28 €
	dont en capital	220 221,59 €	26 659,13 €

3. Amortissements réalisés

CCPE Eau potable	Dotation aux amortissements	2021	2022
BaEP		453 000,00 €	307 138,38 €

²Budget annexe eau potable

4. Actions de solidarité

Abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de solidarité logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au Fonds de solidarité logement).

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances et aucun montant n'a été versé ou abandonné à un fonds de solidarité pour les années 2021 et 2022.

	Montant des abandons de créance
Arsy	0,00 €
Bailleul-le-Soc	0,00 €
Estrées-Saint-Denis	0,00 €
Moyvillers	0,00 €
Rémy	0,00 €
SIAEP Choisy-la-Victoire	0,00 €
SIAEP Hémévillers Francières Montmartin	0,00 €
Grandfresnoy	0,00 €
SIAEP Longueil-Sainte-Marie	0,00 €

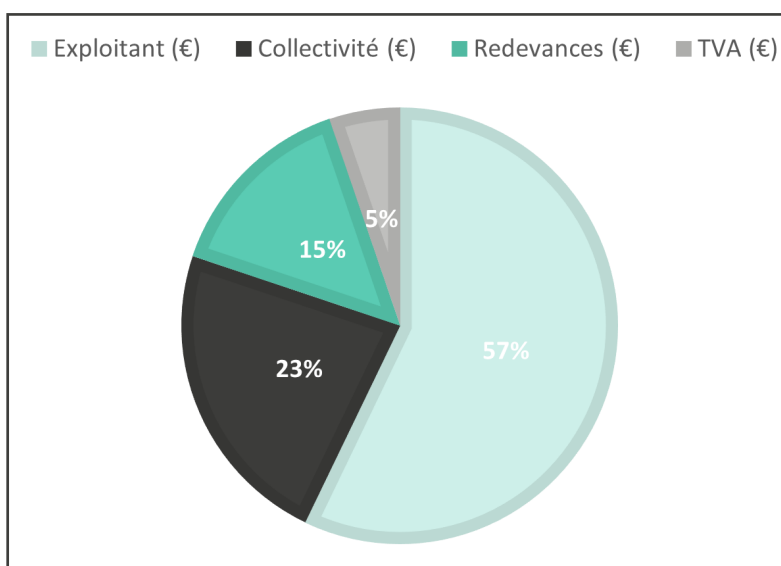
V. ANNEXES

Annexe 1 : Commune d'Arsy - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	86,82	93,05	7,18 %
Part proportionnelle (€/m ³)	1,0302	1,1042	7,18 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	0,00	3,00	-
Part proportionnelle (€/m ³)	0,7063	0,6446	- 8,74 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,0690	0,0690	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1600	0,1649	3,07 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	210,44	225,55	7,18 %
Collectivité (€)	84,76	80,35	- 5,20%
Redevances (€)	53,88	53,88	0,00 %
TVA (€)	19,20	19,79	3,07 %
TOTAL (€)	368,28	379,57	3,07 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	3,0690	3,1631	2,98 %

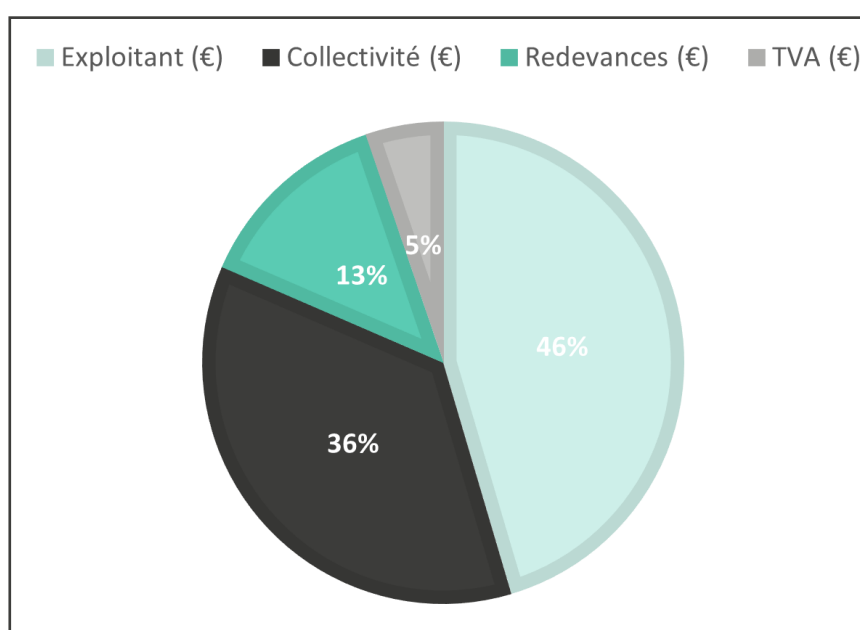


Annexe 2 : Commune de Bailleul-le-Soc - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	48,0400	51,1700	6,52 %
Part proportionnelle (€/m ³)	1,1257	1,1990	6,51 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	0,0000	3,0000	-
Part proportionnelle (€/m ³)	1,4832	1,2908	- 12,97 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,1100	0,0950	- 13,64 %
TVA (€/m ³)	0,1925	0,1865	- 3,09 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	183,12	195,05	6,51 %
Collectivité (€)	177,98	154,90	- 12,97 %
Redevances (€)	58,80	57,00	- 3,06 %
TVA (€)	23,09	22,38	- 3,09 %
TOTAL (€)	443,00	429,33	- 3,09 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	3,6917	3,5777	- 3,19 %

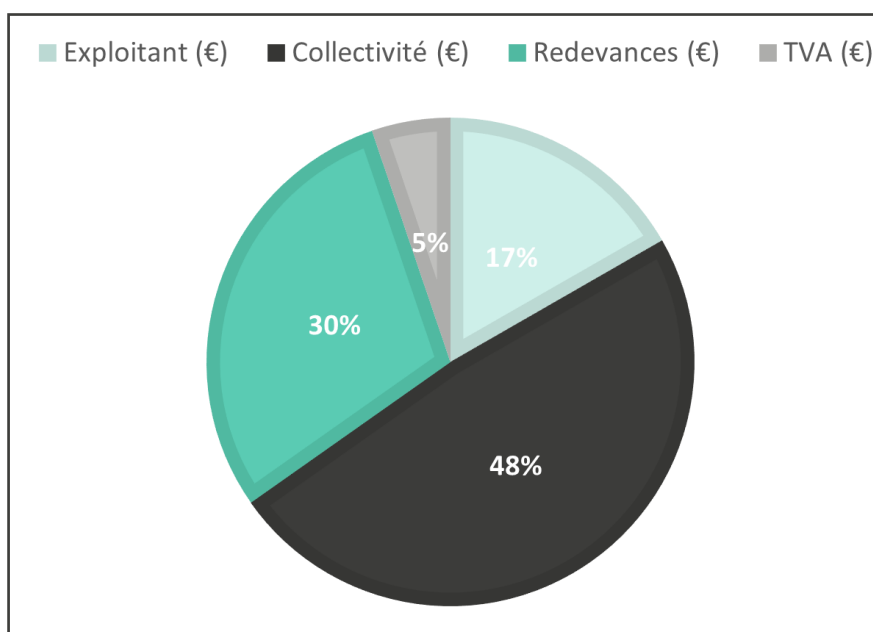


Annexe 3 : Commune d'Estrées-Saint-Denis - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	14,48	15,38	6,22 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,2412	0,2564	6,30 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	3,04	10,00	228,95 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,8521	1,0335	21,29 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,3000	0,3000	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1056	0,1200	13,66 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	43,42	46,15	6,27 %
Collectivité (€)	112,25	134,02	19,39 %
Redevances (€)	81,60	81,60	0,00 %
TVA (€)	12,67	14,40	13,66 %
TOTAL (€)	249,94	276,17	10,49 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	2,0829	2,3014	9,49 %

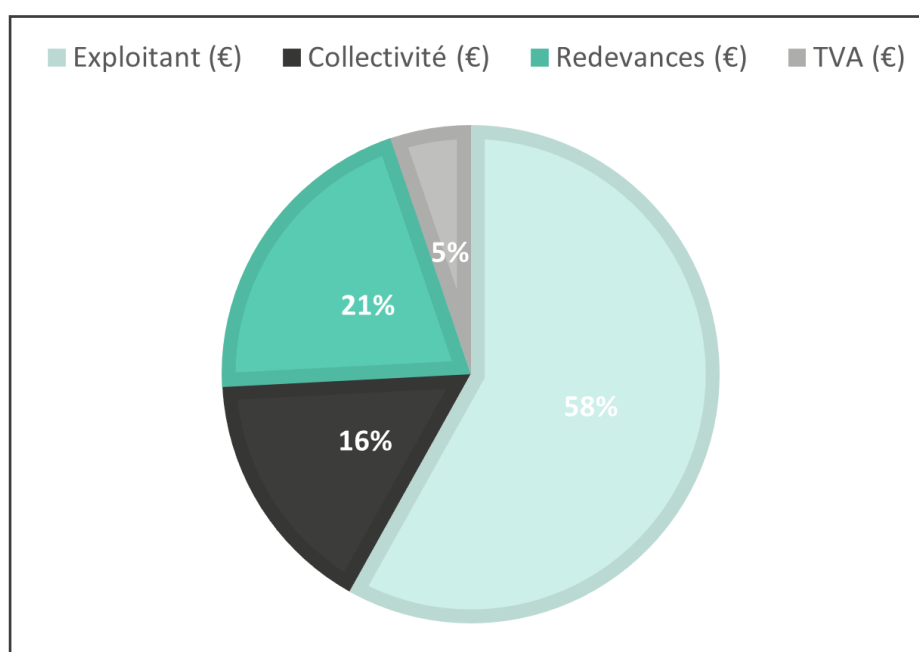


Annexe 4 : Commune de Moyvillers - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	66,39	69,9	5,29 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,7459	0,7853	5,28 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	0,00	0,00	-
Part proportionnelle (€/m ³)	0,3478	0,3779	8,65 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,1000	0,1050	5,00 %
TVA (€/m ³)	0,1170	0,1227	4,88 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	155,90	164,14	5,28 %
Collectivité (€)	41,74	45,35	8,65 %
Redevances (€)	57,60	58,20	1,04 %
TVA (€)	14,04	14,72	4,88 %
TOTAL (€)	269,27	282,41	4,88 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	2,2439	2,3534	4,65 %

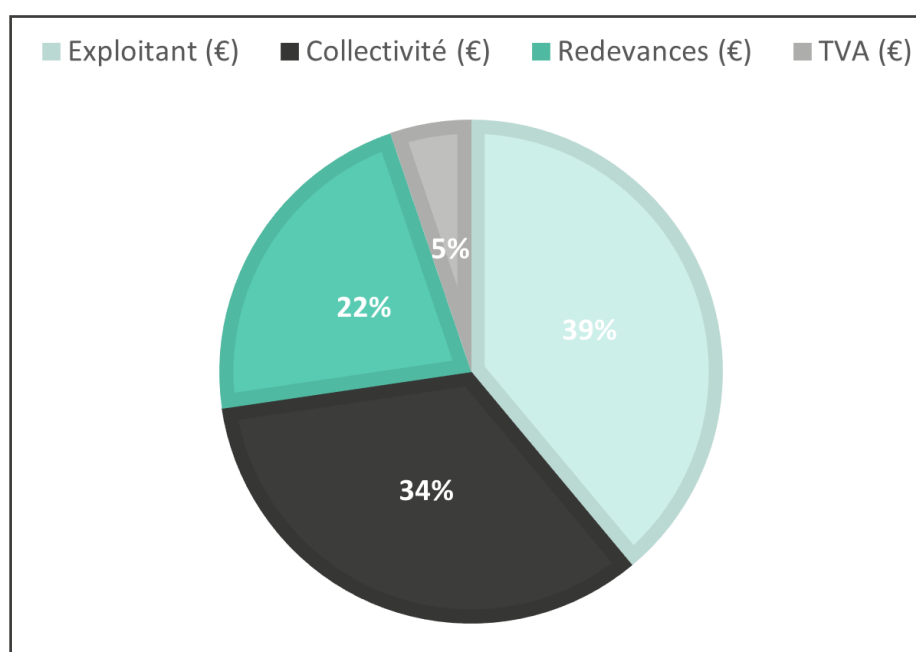


Annexe 5 : Commune de Rémy - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	0,00	29,55	-
Part proportionnelle (€/m ³)	1,0481	0,5639	- 46,20 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	16,25	3,00	- 81,54 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,1945	0,6769	248,02 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,0800	0,0800	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1011	0,1085	7,29 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	125,77	97,22	- 22,70 %
Collectivité (€)	39,59	84,23	112,75 %
Redevances (€)	55,20	55,20	0,00 %
TVA (€)	12,13	13,02	7,29 %
TOTAL (€)	232,69	249,66	7,29 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	1,9391	2,0805	6,80 %

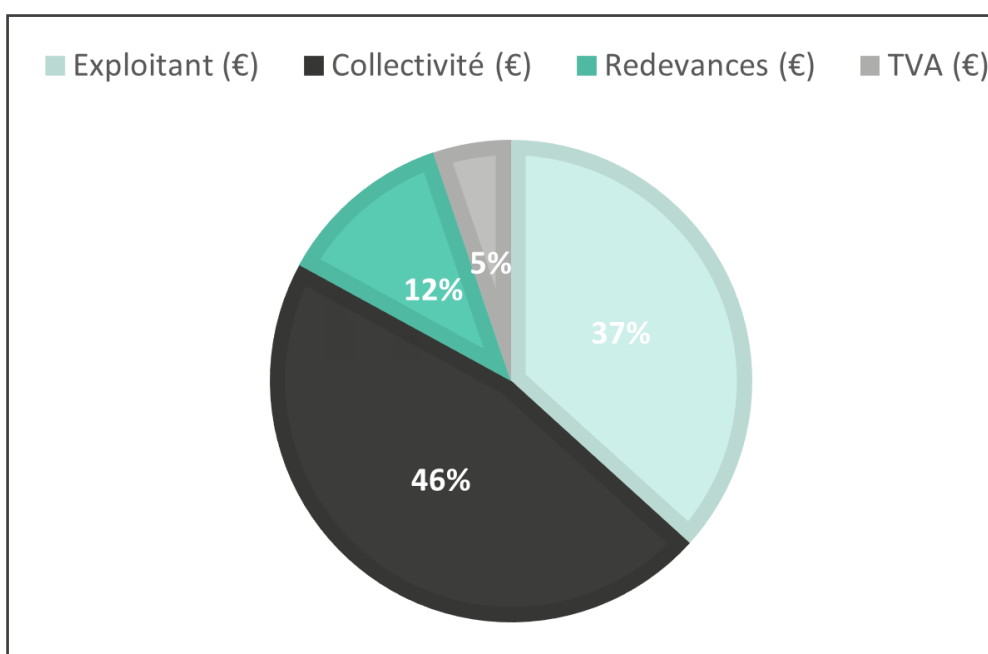


Annexe 6 : SIAEP de Choisy-la-Victoire - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	33,60	35,68	6,19 %
Part proportionnelle (€/m ³)	1,1697	1,2417	6,16 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	1,00	15,00	1 400,00 %
Part proportionnelle (€/m ³)	1,2699	1,8133	42,79 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,1150	0,1150	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1773	0,2185	23,25 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	173,96	184,68	6,16 %
Collectivité (€)	153,39	232,60	51,64 %
Redevances (€)	59,40	59,40	0,00 %
TVA (€)	21,27	26,22	23,25 %
TOTAL (€)	408,02	502,90	23,25 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	3,40	4,19	18,87 %

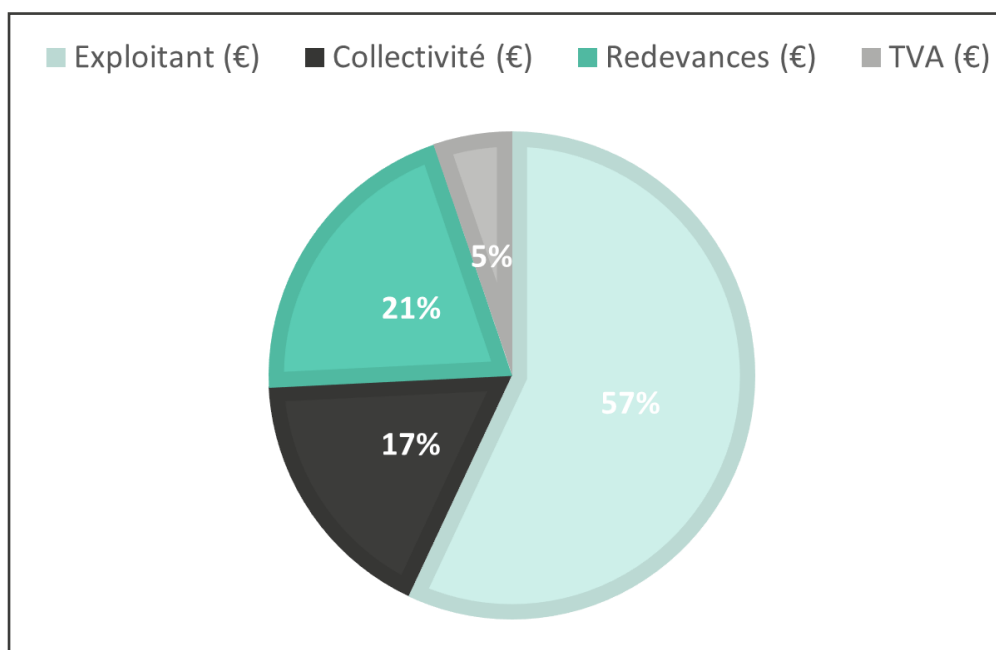


Annexe 7 : SIAEP de Hémévillers - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	39,13	43,4	10,91 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,8481	0,9406	10,91 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	0,37	3,00	710,81 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,3704	0,3686	- 0,49 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,0900	0,0900	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1110	0,1191	7,35 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	140,90	156,27	10,91 %
Collectivité (€)	44,82	47,23	5,39 %
Redevances (€)	56,40	56,40	0,00 %
TVA (€)	13,32	14,29	7,35 %
TOTAL (€)	255,44	274,20	7,35 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	2,1286	2,2850	6,84 %

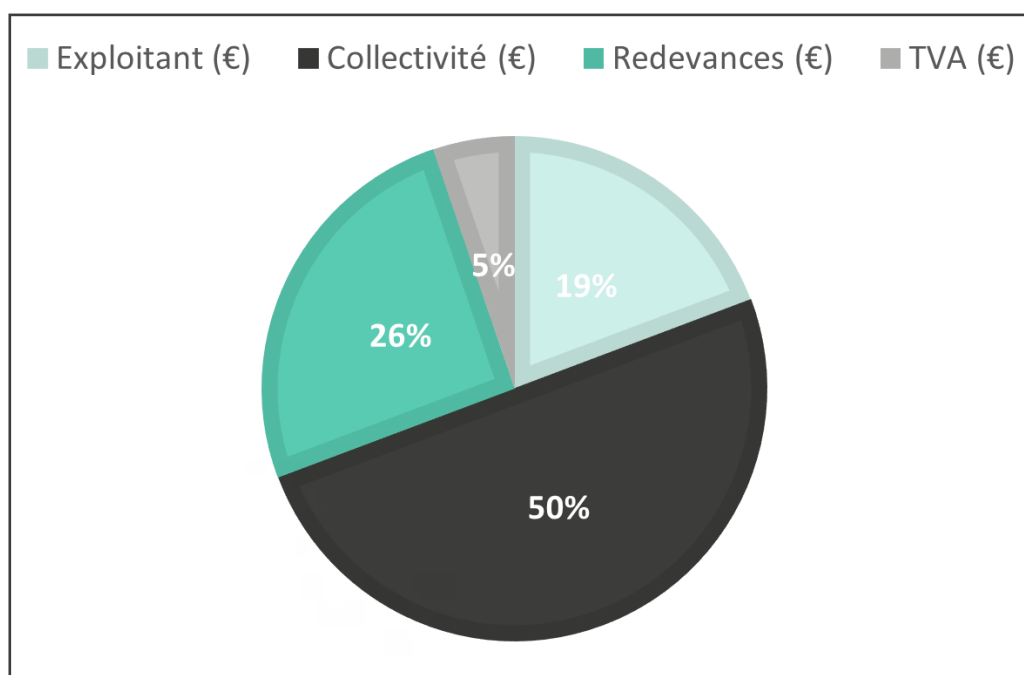


Annexe 8 : SIAEP de Longueil -Sainte-Marie - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	10,13	10,64	5,03 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,2683	0,2816	4,96 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	38,00	37,39	- 1,61 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,6416	0,6488	1,12 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,1000	0,1100	10,00 %
TVA (€/m ³)	0,0985	0,1001	1,66 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	42,33	44,43	4,98 %
Collectivité (€)	114,99	155,25	0,22 %
Redevances (€)	57,60	58,80	2,08 %
TVA (€)	11,82	12,02	1,66 %
TOTAL (€)	226,74	230,49	1,66 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	1,8895	1,9208	1,63 %

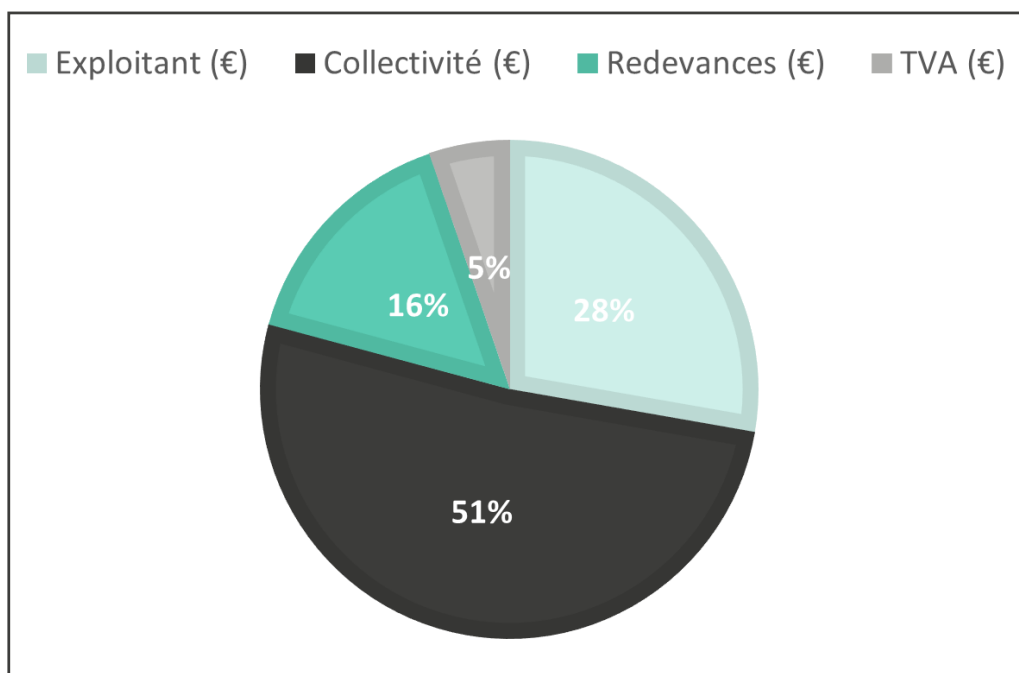


Annexe 9 : Grandfresnoy - Facture type 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant			
Part fixe (€)	33,14	29,55	- 10,83 %
Part proportionnelle (€/m ³)	0,7850	0,5639	- 28,17 %
Part de la collectivité			
Part fixe (€)	0,00	15,00	-
Part proportionnelle (€/m ³)	1,2512	1,3769	10,05 %
Redevances et taxes			
Redevance lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0,00 %
Redevance préservation de la ressource	0,0750	0,0750	0,00 %
TVA (€/m ³)	0,1522	0,1522	0,00 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Exploitant (€)	127,34	97,22	- 23,65 %
Collectivité (€)	150,14	180,23	20,04 %
Redevances (€)	54,60	54,60	0,00 %
TVA (€)	18,26	18,26	0,00 %
TOTAL (€)	350,35	350,31	- 0,01 %

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Prix au m ³	2,9196	2,9192	- 0,01 %

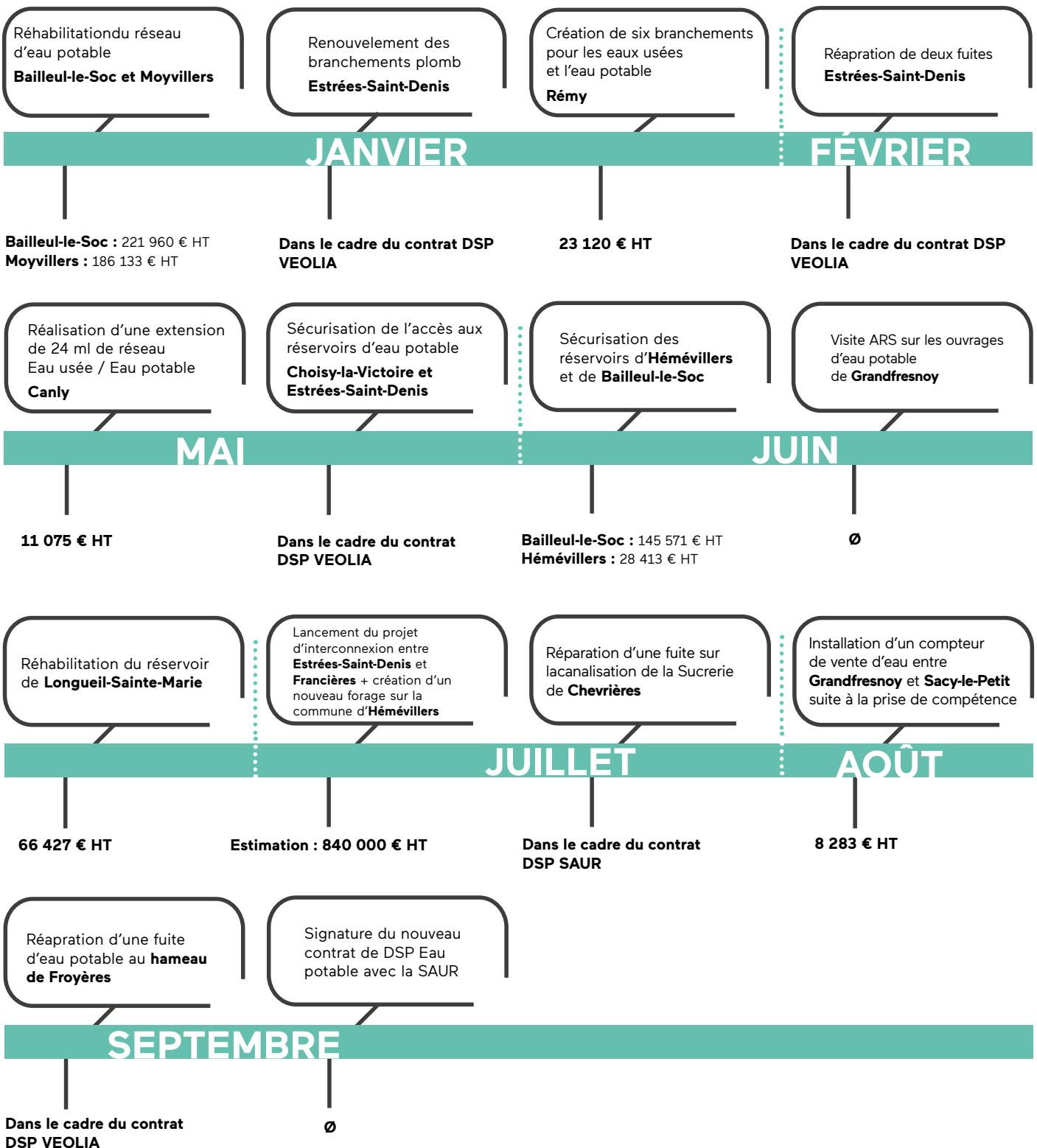


Annexe 10 : Agence de l'eau

Conformément à l'article L. 224-5 du code général des collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

VI. FAITS MARQUANTS

1. Synthèse



2. Remplacement du réseau



Remplacement du réseau d'eau potable de Bailleul-le-Soc et de Moyvillers.

Bailleul-le-Soc

Travaux réalisés par : COLAS
Coût des travaux : 221 960 € HT

Moyvillers

Travaux réalisés par : BARRIQUAND
Coût des travaux : 186 133 €

OBJECTIF

Remplacement des réseaux d'eau potable vieillissants (réseaux d'origine sujets aux fuites régulières) pour réaliser des économies d'eau et d'exploitation.

[Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement «Renouvellement de réseau»]

3. Réparation



Réparation de deux fuites, Avenue du Général Weygand à Estrées-Saint-Denis.

Réparation réalisée par VEOLIA

Il s'agissait d'une casse de conduite. L'exploitant est intervenu rapidement pour limiter les pertes en eau et l'interruption du service.

+ Juillet 2022

Réparation d'une fuite sur la canalisation de la Sucrerie de Chevières.

Réparation réalisée par : la SAUR

Fuite sur une vanne du réseau.

+ Septembre 2022

Réparation d'une fuite d'eau potable au hameau de Froyères.

Réparation réalisée par : VEOLIA

Casse de conduite.

4. Sécurisation



Sécurisation des réservoirs d'Hémévillers et de Bailleul-le-Soc.

Travaux réalisés par : la SAUR
Bailleul-le-Soc - Coût : 14 571 € HT
Hémévillers - Coût : 28 413 € HT

OBJECTIF

Assurer la sécurité de l'exploitation lors des interventions du délégataire et permettre le nettoyage des équipements (une fois par an) en toute sécurité.



Réhabilitation du réservoir de Longueil-Sainte-Marie.

Travaux réalisés par : TEOS
Coût : 66 427 € HT

OBJECTIF

Réfection de l'étanchéité du dôme du réservoir, remplacement des échelles d'accès et des conduites dans les cuves

5. Lancement du projet d'interconnexion



Lancement du projet d'interconnexion entre Estrées-Saint-Denis et Francières et de **création d'un nouveau forage** sur la commune d'Hémévillers.

OBJECTIF

Sécuriser l'approvisionnement en eau des communes d'Hémévillers, Francières et Montmartin.

6. Nouveau contrat DSP



Signature du nouveau contrat de DSP Eau potable avec la SAUR.

OBJECTIF

Harmoniser les tarifs de consommation des habitants.

Plaine d'Estrees

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Service public d'alimentation en eau potable

